ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travail saisonnier

Question écrite n° 90658

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les revendications des travailleurs saisonniers alors que ce statut s'étend aujourd'hui à de nombreux secteurs et que, de plus en plus de salariés se voient imposer cette forme de précarité. Le forum social des saisonniers alerte à nouveau sur ces situations alors que les travaux consécutifs à la loi Montagne 2 sont en cours. Les grandes lignes du texte, annoncées fin septembre à Chamonix interpellent particulièrement les représentants du forum social des saisonniers qui avaient pourtant formulé des propositions précises pour que saisonnalité ne rime pas avec précarité. Mais aucune mesure concrète n'est avancée pour répondre à cette urgence sociale alors que l'attente est forte sur plusieurs dispositions susceptibles de sécuriser les parcours à savoir la clause de reconduction des contrats et la prime de précarité pour les CDD saisonniers. Attente également en matière de logement et de coût de transport ainsi qu'en ce qui concerne les maisons des saisonniers qui pourraient être étendues et renforcées dans leurs missions d'accueil. Toutes ces demandes légitimes doivent être prises en considération. Il lui demande de lui faire connaître les prolongements que le Gouvernement envisage d'y réserver.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90658
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 octobre 2015, page 8022